

COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 25 juillet 2017
Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

PRESENTS : Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Monsieur WEISHAAR Bruno, Madame PHILBERT Andrée, Monsieur CUNY Julien, Monsieur CANAL Patrice, Monsieur JESSEL Christophe, Madame PFAUE Patricia

PROCURATIONS : Monsieur MEISSONNIER David par Monsieur CUNY Julien

ABSENT EXCUSE : Monsieur CHARPENTIER Christian, Madame DIDIER Aurélia

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2017

1. Subvention séjour de l'école de Grandfontaine
 2. Décision modificative n°1
 3. Subvention Syndicat de la Source des Minières
 4. Réapprovisionnement en eau potable des réservoirs du Donon
 5. Terrains de Mme LATUNER
 6. Personnel CAE/CUI
 7. Médaille du travail de Mr GEORGE
- Divers

23/27/07/2017SUBVENTION SEJOUR ECOLE DE GRANDFONTAINE (DE 2017 023)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Monsieur SPERANDIO a emmené sa classe de CM1 / CM2 en classe de découverte au Centre Bel Air à QUIEUX 26 au 30 juin 2017.

Le coût du séjour s'élève à 840 Euros.

L'école de Grandfontaine sollicite une subvention pour leur séjour d'un montant de 35 € par élève, soit 840 € pour les 24 élèves, et la prise en charge des frais de transport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De prendre en charge les frais de transport du séjour à Quieux à hauteur de 280 € sur le compte 6251.

- De verser une subvention à l'école de Grandfontaine de 35 € par élève, soit un montant de 840 € qui sera prévu au compte 6574.

Les 840 € seront retirés du budget alloué à l'école.

24/25/07/2017 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL (DE 2017 024)

Monsieur le Maire expose :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'il a été délibéré le versement d'une subvention de 840 € à l'Ecole de Grandfontaine pour la classe verte organisée par Monsieur SPERANDIO,

Considérant qu'il a été délibéré que cette subvention sera retirée de leur budget,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'autorisation spéciale de crédit ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6067 Fournitures scolaires	840 €			
6574 Subv. fonct. organ. droit privé		840 €		
Total	840 €	840 €		

25ter/25/07/2017 SUBVENTION SYNDICAT DE LA SOURCE DES MINIERES (DE 2017 025TER)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé une participation de la Commune de Grandfontaine pour les travaux d'aménagement et d'alimentation en eau potable au Donon pris en charge par le Syndicat de la Source des Minières et BEREST, à hauteur de 50 000 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Confirmer sa participation aux frais d'aménagement en eau potable du Donon pour un montant de 50 000 €, somme qui sera versée en plusieurs fois au Syndicat de la Source des Minières.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir la première échéance de la subvention donnée au Syndicat de la Source des Minières d'une valeur de 35 000 €, en effet, les communes de moins de 3 500 habitants sont tenues d'amortir les subventions d'équipement versées (art. L 2321-2, 28°).

Monsieur le Maire propose d'amortir cette somme sur 25 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide que la première échéance de la subvention du Syndicat de la Source des Minières de 35 000 € imputée à l'article 2041582 sera amortie sur une durée de 25 ans à partir de 2018 et jusqu'en 2033.

Les crédits nécessaires seront budgétisés en 2018.

26/25/07/2017 REAPPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU DONON (DE 2017 026)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 19 juillet 2017 un réapprovisionnement de la réserve d'eau du Donon a été effectué puisque les habitations et les hôtels du Donon ont été impactés par une pénurie d'eau.

Une participation d'au moins 500 € a été demandée à Monsieur GRANDGEORGE, propriétaire des hôtels du Donon.

Monsieur GRANDGEORGE a établi un chèque de 500 € à l'ordre de la commune de Grandfontaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le paiement de 500 € effectué par Monsieur GRANDGEORGE par chèque pour le réapprovisionnement de la réserve d'eau du Donon et décide de l'imputer à l'article 70878.

- Décide de réapprovisionner à nouveau en eau le réservoir du Donon pour le week-end.

27/25/07/2017 TERRAINS DE MME LATUNER (DE 2017 027)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 9 février 2017, il avait été décidé d'acheter les terrains de Mme Françoise BOUILLON et de sa soeur, ci-après mentionnées :

- GOUTTE FERIE section 4 n°0004, de 29.79 ares
- MORVEUX section 16 n°0032, de 10.45 ares
- MORVEUX section 16 n°0075, de 5.66 ares
- MORVEUX section 16 n°0076, de 16.18 ares
- MORVEUX section 16 n°0078, de 8.90 ares

Pour un total de 70.98 ares à 15 € de l'are, soit une somme de 1064.70 €.

Il apparaît que lors de la succession la transcription des terrains au nom des héritiers n'avait pas été faite.

Le livre foncier a indiqué qu'il était possible pour la mairie de procéder aux demandes de transcription mais a alerté sur la difficulté et a fortement conseillé de passer par un notaire.

Mme LATUNER indique que le coût du notaire pour cette diligence s'élève à environ 800 €.

Au vue du prix de vente des terrains, elle propose que ce soit la commune qui prenne en charge les frais de notaires si elle souhaite acheter les terrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à l'achat de ces terrains.

28/25/07/2017 CAE / CUI (DE 2017 028)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat aidé de Monsieur Jules BERNARD, qui a commencé le 22 août 2016, se termine le 22 août 2017.

La mission locale nous a présenté une personne susceptible de remplacer Monsieur BERNARD et qui effectue actuellement une semaine d'immersion.

Monsieur le Maire indique que si l'on reprend un contrat aidé, les aides perçues ne seraient plus que de 50 % sur un 20h, au lieu de 70 % actuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire l'embauche d'un contrat aidé malgré la baisse des aides.

29/25/07/2017 MEDAILLE DU TRAVAIL DE MR GEORGE (DE 2017 029)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr Thierry GEORGE, adjoint technique principal 1ère classe, est en poste depuis le 1er décembre 1996. Cela fait donc 20 ans qu'il est employé communal.

Un dossier a été transmis et instruit par la Préfecture du Bas-Rhin. Un diplôme sera établi et la médaille en argent de 20 ans de service sera offerte.

Monsieur GEORGE percevra du CNAS la somme de 170 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à Mr GEORGE Thierry la somme de 20 € par année de services, soit 400 € sous forme de bon d'achat chez l'enseigne LAZARUS à URMATT pour ses 20 ans de services à la commune de Grandfontaine.

Divers :

Monsieur le Maire indique qu'une réunion aura lieu le jeudi 27 juillet 2017 à l'inspection académique de Strasbourg avec les communes rencontrant des difficultés pour passer à la semaine des quatre jours. Le contrat du transporteur ayant été renouvelé par le Grand Est, la société de transport refuse de revoir le contrat pour la rentrée 2017.

En concertation avec la commune de Schirmeck, et considérant que la rentrée est dans un mois environ, laissant trop peu de temps pour réorganiser les horaires et le transport, il a été décidé de reporter la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

M. REMY Philippe

Mme GEWINNER Elisabeth

M. WEISHAAR Bruno

Mme PHILBERT Andrée

M. MEISSONNIER David Représenté par CUNY Julien

M. CUNY Julien

M. CANAL Patrice

M. CHARPENTIER Christian Excusé

M. JESSEL Christophe

Mme DIDIER Aurélia Excusée

Mme PFAUE Patricia